



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 août 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

### Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale

#### Additif

À sa 103<sup>e</sup> séance plénière, le 11 août 2009, l'Assemblée générale a décidé, sur la proposition du Secrétaire général (A/63/238), d'examiner directement en séance plénière, sous la rubrique I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions), les questions suivantes :

159. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.
160. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

